



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

***Avis public d'adoption du projet de Règlement
2023-554 – Édictant le code d'éthique et de
déontologie des employés de la municipalité
de Sainte-Catherine-de-Hatley***

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc Marin, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à l'effet:

QUE le conseil municipal a adopté, ce 3 avril 2023, le projet de règlement numéro 2023-554 – Édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

QUE l'adoption du règlement numéro 2023-554 – Édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 1^{er} mai, à 19 :30 heures, au 85 Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley ;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 5 avril 2023.



MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier